

**Préparation du Conseil Municipal
du jeudi 10 novembre 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibérations :
 - Attribution des indemnités d'administration et de technicité au titre de l'année 2016,
 - Révision des tarifs communaux pour 2017,
 - Décision modificative Budget principal,
 - Attribution d'Aides Sociales,
 - Procédure de reprise de sépultures,
- 3) Informations et questions diverses

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 10 pouvoir : / Votants : 10	<u>Date de Convocation</u> : 28 octobre 2016 <u>Date d'affichage</u> : 28 octobre 2016
---	---

L'an deux mil seize et le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET, Catherine FLÉCHAIRE.

Absents- excusés : /

Pouvoir : /

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ajouter des points à l'ordre du jour de la séance.

Il s'agit de la parcelle A 550 et de la CDC Val de Bouzanne : approbation nouveaux statuts.

Vote du secrétaire de séance : Claudine Bayle

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2016 est adopté, par 9 voix pour.

Arrivée de Catherine Flechaire à 20h15

2) Délibérations :

- Détermination du prix de vente parcelle A 550

Monsieur le Maire informe qu'une personne s'est présentée en mairie le jeudi 3 novembre pour se procurer la copie du certificat d'urbanisme d'une parcelle à vendre route du Grand Village au Chassin. La secrétaire de mairie a exécuté la demande et s'est permise de présenter la parcelle constructible A 550 de la commune. Afin d'apporter les informations nécessaires, elle a fait appel à Philippe Viaud.

Il s'agit donc de délibérer sur le prix de vente au m².

Après avoir entendu la présentation des différentes hypothèses de calcul et de prix de vente.

Cette parcelle située en face du lotissement des Coudriers est viabilisée. Une Participation Voie et Réseau (PVR) sera récupérée. Un futur acquéreur est intéressé par une partie de cette parcelle et souhaite 2 000 m² environ.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 5 € le mètre carré.

- Révision des tarifs communaux pour 2017

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux au titre de l'année 2017 est notamment les montants des repas servis par la cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 4 voix pour et 3 contre et 3 absentions de fixer le tarif enfant à 2,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 1 contre et 3 absentions de fixer le tarif adulte à 3,70 €.

Les tarifs seront annexés à la suite du procès-verbal.

- Attribution d'Aides Sociales

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Action Sociale s'est réunie le 12 octobre dernier afin d'organiser le repas dit "des Anciens" qui se déroulera le dimanche 11 décembre 2016.

Cette commission a aussi étudié des demandes d'Aides Sociales, à savoir :

- Mme Boutet demande du bois de chauffage (sa demande est accompagnée de son avis d'imposition 2016)
Aide accordée : 3 stères de bois
- Mme Brisse demande une participation financière pour sa mutuelle (sa demande est accompagnée de son avis imposition 2016 + échéancier)
Aide accordée : 150 €
- Mme Molina demande une aide ponctuelle pour ses enfants afin de les équiper pour leur pratique sportive (rugby) (sa demande est accompagnée d'un RIB)
Aide accordée : 2 fois 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et 3 abstentions d'attribuer des Aides Sociales.

Pour l'année prochaine, il faudra établir des critères plus précis d'attribution des aides, étudier les modalités de remboursement de 2 mois de cantine aux parents par la commune.

– **Attribution des indemnités d'administration et de technicité au titre de l'année 2016**

Monsieur le Maire rappelle le montant des indemnités attribuées en 2014 et 2015 :

Les coefficients sont maintenus pour tous les employés communaux sauf pour Mme Desiaume, secrétaire de mairie qui est augmenté à 3,5.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, par 9 pour et 1 abstention.

Agents communaux	Montant de référence x temps de présence	Coefficient multiplicateur	Primes 2016 (en €)
Agent de maîtrise principal	490,05 x 100% / 2 492,99 x 100% / 2	2,5	1 228,80
Agent d'entretien technique	449,28 x 55,71% / 2 451,99 x 55,71% / 2	3,1	778,25
Agent d'entretien (cantine)	449,28 x 50% / 2 451,99 x 50% / 2	2,5	563,29
Agent d'entretien (ménage)	449,28 x 32,14% / 2 451,99 x 32,14% / 2	3	434,50
adjoint technique (ménage, école - gestion cantine, courses)	449,28 x 9,14% / 2 451,99 x 9,14% / 2	3,3	135,92
Agent d'animation	449,28 x 46,09% / 2 451,99 x 46,09% / 2	2,5	519,24
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	449,28 x 60% / 2 451,99 x 60% / 2	3,5	946,33

– **CDC Val de Bouzanne : approbation nouveaux statuts – contrat ruralité**

Les documents seront transmis à chaque conseiller afin que chacun puisse les étudier lors du prochain conseil du 6 décembre 2016.

- **Prévention routière**

Suite à la mise en place en mars du radar pédagogique, on note 22 % des traversées dans le bourg au-dessus de la limite autorisée.

Le conseil municipal devra étudier lors de la prochaine séance du 06 décembre 2016, la mise en place ou non d'un dispositif de ralentissement. Chaque conseiller recevra le rapport de la Prévention Routière.

- **SDEI – compte-rendu du bilan énergétique**

Le conseiller en énergie présente le bilan énergétique des bâtiments communaux. Il en ressort que la cantine est très énergivore, des petits aménagements peuvent être fait sans trop d'investissement. Philippe Viaud envoie les documents à chaque conseiller

Monsieur le Maire distribue les documents donnés par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre concernant la Trame Verte et Bleue.

- **Fiches de Projets transmises au Syndicat Mixte du Pays de La Châtre**

Trois fiches ont été transmises (CRST)

- Gestion alternative des espaces publics sur l'ensemble du territoire de la commune
- Recréation du dernier commerce de proximité avec évolution possible vers un café associatif
- Travaux d'isolation des bâtiments publics (mairie, école, cantine, salle polyvalente, bâtiments associatifs).

- **CDC Val de Bouzanne**

La communauté vend des produits de broyage des végétaux. Il est nécessaire d'aller voir les zones de la commune "non traitées" : aire de pique-nique, aire stabilisée au stade, trottoir devant le 8 allée de l'Abbé Caillaud.

Il est nécessaire d'étudier les côtés de la cantine et l'aire de jeux.

- **Procédure de reprise de sépultures**

Monsieur le Maire propose de retravailler le point à la prochaine séance du 06 décembre 2016.

- **Décision modificative Budget principal**

Afin de procéder à la régularisation la dépense concernant l'achat de la licence IV, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit de 858 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le charge de procéder à l'écriture suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
CHAP. 21- art 2181 858,00	CHAP. 20 – art 2051..... 858,00

Il sera nécessaire de compléter le dossier en prenant contact avec les services des Douanes.

Questions diverses :

- Rappel : signature de la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine : samedi 19 novembre 2016 à 10h30, une réunion de préparation aura lieu le 18 novembre
- Elections 2017 : Présidentielles 23 avril et 07 mai
Législatives 11 juin et 18 juin
- Problème des chiens : suite aux divagations de chien, des incidents se sont produits à plusieurs endroits de la commune.

Prochaine réunion le Mardi 6 décembre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures 05 minutes.